

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2024

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : **d'approuver** les comptes de l'exercice 2023-2024 tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 03/2024 du 21 octobre 2024, présentant un total de charges de CHF 6'761'521.54, un total de revenus de CHF 243'913.65 et un total à la charge des communes membres de l'Asige de CHF 6'517'607.89 ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pur sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 27 novembre 2024

Le Président

Hervé CORNAZ

La Secrétaire

Lucie THARIN